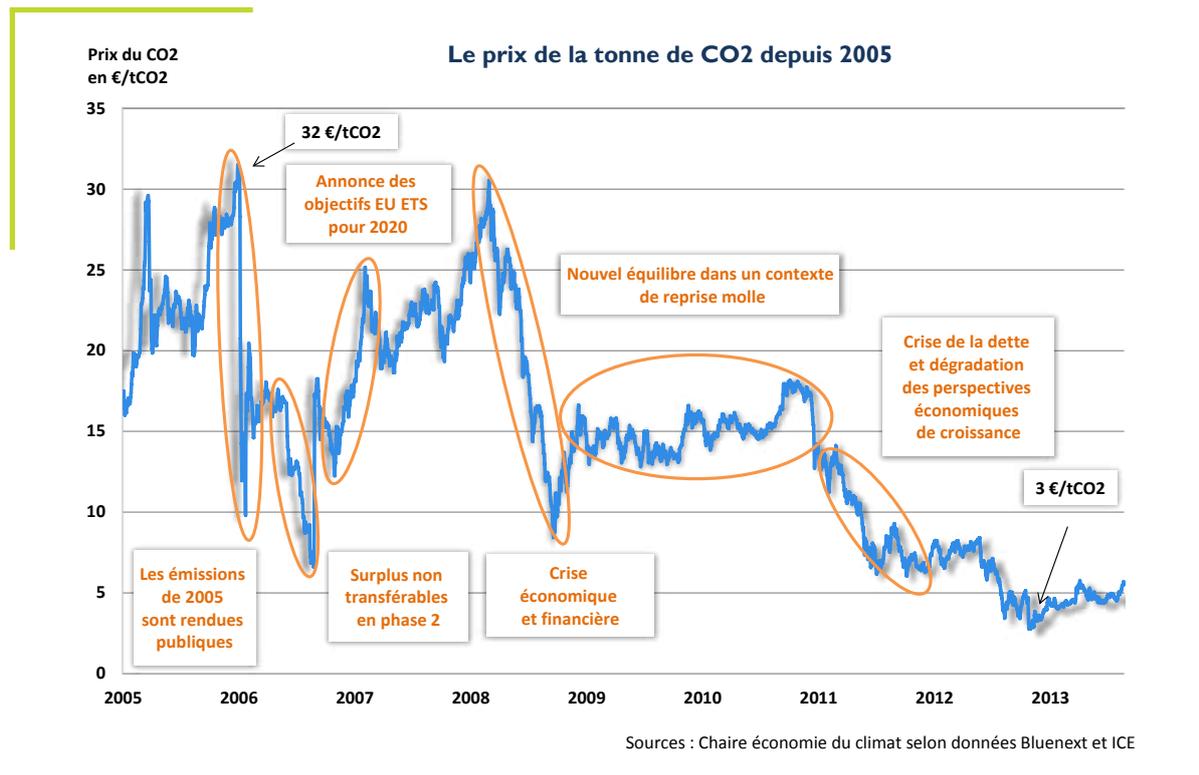




Fiche

# LES DYSFONCTIONNEMENTS DU MARCHÉ EUROPÉEN DU CO<sub>2</sub>

Le prix profondément déprimé du CO<sub>2</sub>, fixé par le marché EU-ETS, contredit les ambitions de la politique Energie-Climat de l'Union Européenne. Ce prix est actuellement d'environ 5 €/tCO<sub>2</sub>, alors qu'il dépassait 30 €/t en 2008, année où a été adopté le Paquet Energie-Climat.



## UN PRIX DU CO<sub>2</sub> TROP BAS

Le marché ETS permettant aux acteurs de faire des arbitrages entre périodes, ce prix n'est pas un simple signal de court terme, il intègre les anticipations de long terme des acteurs.

Un tel niveau de prix ne déclenche aucun investissement dans les technologies bas carbone, et encourage l'utilisation maximale en Europe des capacités existantes de production d'électricité à base de lignite ou charbon : on le constate en 2013 comme en 2012.

On peut noter que le bas prix du CO<sub>2</sub> et la baisse du prix du charbon sont des facteurs importants qui expliquent la hausse des exportations d'électricité de l'Allemagne en Europe, deuxième exportateur derrière la France en 2013. Ainsi, les productions à base de charbon et lignite, souvent disponibles du fait des surcapacités, s'imposent dès qu'elles entrent en concurrence avec les cycles combinés gaz des pays voisins.

La trajectoire d'offre de quotas a été fixée par l'UE avant la crise économique, et traduisait sa volonté et son engagement de baisser ses émissions. Mais la demande de quotas, c'est-à-dire le niveau d'émissions, a subi les effets de la crise et notamment une baisse prononcée de l'activité de la grande industrie : la crise conduit les émissions à un niveau inférieur à celui attendu lors de l'engagement européen. L'offre de quotas excédant la demande, le prix du CO<sub>2</sub> s'est effondré.

A cet effet premier de la crise, s'ajoutent les effets des politiques de soutien aux EnR ou d'efficacité énergétique, mal pris en compte lors de la définition des objectifs CO<sub>2</sub> : celles-ci effaçant des quantités supplémentaires d'émissions de CO<sub>2</sub>, le déséquilibre entre offre et demande s'accroît, tirant encore plus le prix du CO<sub>2</sub> vers le bas.

Dans ce contexte, tout effort supplémentaire de réduction des émissions déprime le prix du CO<sub>2</sub> et encourage en retour les technologies ou les installations très émettrices.

### ETS : UN INSTRUMENT-CLÉ VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

Il constitue en effet, dans son principe, un bon mécanisme pour accompagner la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et faciliter la transition vers une économie bas carbone au moindre coût. Le marché incite à choisir les actions les plus efficaces, rentables au regard du prix de marché, alors qu'un pilotage par plusieurs objectifs, particulièrement s'ils sont contraignants, conduit à effectuer des investissements qui peuvent être très coûteux à la tonne d'émission évitée.

On voit aujourd'hui dans certains pays des mesures, avec des coûts implicites de plusieurs centaines d'euros par tonne de CO<sub>2</sub> évitée, alors que, par exemple, le recours aux cycles combinés gaz plutôt qu'aux centrales charbon se justifie dès que le prix est de 50 à 60 €/tCO<sub>2</sub>.

Pour être efficace, le mécanisme ETS doit d'une part, offrir un niveau suffisant d'incitations pour investir dans des ac-

tifs peu ou pas carbonés ; et d'autre part, assurer cette incitation dans la durée, car les investissements dans le secteur électrique relèvent de choix de long terme.

Les propositions publiées par la Commission Européenne en janvier 2014, qui plaident pour la fixation d'un objectif européen contraignant de 40 % de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2030, constituent un premier pas engageant pour donner aux acteurs la visibilité de long terme dont ils ont besoin pour investir. C'est pourquoi la France doit impérativement pousser l'adoption officielle de cet objectif de long terme par l'Union Européenne. Par ailleurs, en complément de la fixation d'un objectif unique, contraignant et ambitieux à l'horizon 2030, le mécanisme ETS doit encore être réajusté et renforcé par des mesures structurelles profondes.

### UNE RÉFORME STRUCTURELLE INDISPENSABLE

Dans ce cadre, il importe de mettre en œuvre une véritable réforme structurelle du mécanisme, afin d'en assurer la stabilité et l'efficacité à long terme :

- Une mesure ponctuelle et rapidement opérationnelle de court terme a déjà été prise : l'ajustement immédiat (*backloading*) de l'offre de quotas, indispensable pour afficher la mobilisation européenne sur le mécanisme ETS ;
- Une mesure de plus long terme doit suivre : la gestion dynamique de l'offre de quotas, qui consisterait en l'ajustement, plus ou moins automatique, de cette offre en fonction de critères à définir.

Structurellement, le marché ETS repose sur une offre de quotas déterminée au préalable et qui demeure fixe sur l'ensemble de la période (pour la phase 3 jusqu'en juin 2020). En revanche, la demande varie plus rapidement et en fonction de plusieurs facteurs (les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> assignés par voie réglementaire, les autres politiques publiques présentant des interactions avec la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, l'environnement macro-économique).

Ces règles de fonctionnement du système ETS sont aujourd'hui trop rigides et devraient être adaptées afin de permettre un pilotage plus fin du système. Il est donc nécessaire de s'orienter vers une gestion plus dynamique de l'offre. La Commission Européenne a proposé une réserve de stabilisation des prix : il faut s'assurer que le mécanisme proposé a la puissance suffisante (réactivité, volumes,...) pour corriger les défauts constatés. Il n'est pas certain que ses effets soient rapides. En outre, elle s'attaque au symptôme et non au mal, qui est la faible efficacité carbone de nombreuses actions de politique énergétique. Par ailleurs, le Royaume-Uni a développé une autre approche, en fixant un prix-plancher du CO<sub>2</sub> (*carbon price floor*) et une trajectoire de référence, à laquelle il convient de rester attentif. L'ensemble des options pour une réforme ambitieuse à plus long terme nécessitent d'être étudiées. Il faudra, dans ces réflexions, veiller à protéger des effets d'un prix du CO<sub>2</sub> plus élevé qu'aujourd'hui la partie de l'industrie européenne qui pourrait se trouver pénalisée face à la concurrence mondiale.